

Un vigneron comparaît pour avoir refusé d'utiliser des pesticides

19 novembre 2015

Thibault Liger Belair, vigneron en biodynamie, est passé mardi 17 novembre devant le tribunal de Villefranche-sur-Saône (Saône-et-Loire) pour avoir refusé d'épandre un insecticide. Le jugement a été mis en délibéré au 15 décembre.

En 2013, le vigneron avait refusé de répandre sur ses vignes un insecticide contre la cicadelle, insecte vecteur de la flavescence dorée, alors qu'un arrêté préfectoral de Saône-et-Loire lui en faisait obligation. « *Qu'est-ce qui m'a poussé à ne pas traiter ? D'abord une aberration administrative, car mon domaine à Moulin-à-Vent se situe à cheval entre la Saône-et-Loire et le Rhône. D'un côté j'avais l'obligation de traiter, de l'autre pas* », a expliqué le vigneron.

Source : [La Revue du vin de France](#)

Lire aussi : [Le procès du vigneron bio pose le délicat problème du traitement de la flavescence dorée](#)

- [Emplacement](#) : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- [Adresse de cet article](#) : <https://reporterre.net/Un-vigneron-comparaît-pour-avoir-refuse-d-utiliser-des-pesticides>